

## Festival musical de Saint Florent le Vieil, édition 2024 : engagement de mécénat

'entreprise :
eprésentée par (Nom, qualité) :
dresse :
Лail :
<ul> <li>S'engage à soutenir le festival « Le Rivage des Voix » 2024 à hauteur de :</li></ul>
association « Rivage des Voix » fera apparaître le logo de l'entreprise (dès lors qu'il sera parvenu) sur différents supports de communication du festival, et n particulier dans les supports d'informations remis à chaque spectateur lors des concerts.
association étant reconnue d'intérêt général, conformément aux articles 200, 238bis, et 885-0 V bis du Code Général des impôts, un reçu fiscal sera délivr l'entreprise qui bénéficiera ainsi des dispositions relatives au mécénat.
ait à Signature et cachet de l'entreprise

Lettre d'engagement à retourner signée à : association Rivage des Voix, 2 place de la mairie, Saint Florent le Vieil, 49410 MAUGES SUR LOIRE, Ou par mail : mecenat\_sponsoring@lerivagedesvoix.com